

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 215-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.996

Déposée le: 17.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 509/2017 du 24 mai 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Quel avenir pour le ceff artisanat et l'Ecole de maturité spécialisée du Jura bernois si Moutier devait décider de rejoindre le canton du Jura ?

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone - est l'établissement le plus important du Jura bernois dans le domaine de la formation professionnelle et professionnelle supérieure. Il offre des formations dans les domaines de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et de la santé-social. Le domaine de l'artisanat est implanté à Moutier, celui du commerce à Tramelan et ceux de l'industrie et de la santé-social à St-Imier. Dans sa globalité, le ceff assure la formation de 1792 élèves. Parmi eux, 410 suivent des cours dans la filière artisanat à Moutier. Un directeur, 88 enseignantes et enseignants ainsi que huit personnes actives au sein de l'administration déploient leur activité professionnelle au sein du ceff artisanat de Moutier.

Quant à l'Ecole de maturité spécialisée de Moutier qui est administrativement rattachée au Gymnase français de Bienne tout en étant dirigée par un directeur, elle abrite 121 élèves qui suivent les cours dispensés par 23 enseignantes et enseignants.

Les deux écoles susmentionnées comptent ainsi 531 élèves qui suivent les cours de 111 enseignantes et enseignants tout en bénéficiant de l'encadrement directionnel et administratif d'une bonne dizaine de personnes.

Or, il apparaît que le Rapport d'expertise de 230 pages sur l'appartenance cantonale de Moutier élaboré par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et la société d'analyses et d'études économiques ECO'DIAGNOSTIC ne fait quasiment aucune allusion aux deux écoles du degré secondaire II du canton de Berne sises à Moutier. Cette lacune est curieuse si l'on songe à la qualité scientifique, à l'exhaustivité et au souci d'objectivité qui semble avoir habité les auteurs de ce rapport.

Les incertitudes qu'entraîne cette lacune nous incitent à prier le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes en retenant l'hypothèse que Moutier rejoigne le canton du Jura :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il dans ce cas passer un accord intercantonal pour que les formations dispensées par le ceff artisanat soient reprises par le canton du Jura ou plutôt prévoir un nouveau lieu de formation pour cette filière à Tavannes, à St-Imier, à Bienne ou ailleurs ?
2. Le Conseil-exécutif pense-t-il dans ce cas prévoir un nouveau site de formation pour l'Ecole de maturité spécialisée à Bienne ou dans le Jura bernois ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'interpellatrice relève à juste titre que le rapport d'expert IDHEAP/ECO'DIAGNOSTIC ne traite pas des deux écoles du degré secondaire II du canton de Berne sises à Moutier. Lors de l'élaboration du mandat des experts, les cantons de Berne et du Jura et la commune de Moutier ont convenu de ne pas soumettre aux experts des questions qui dépendent de décisions politiques qui sont du ressort des gouvernements des cantons de Berne et du Jura. Raison pour laquelle la problématique spécifique des écoles du secondaire II sises à Moutier n'a pas été soumise aux experts. Le Conseil-exécutif partage toutefois le souci de l'interpellatrice quant à l'importance déterminante de cette problématique dans la pesée des arguments qui amèneront les électeurs et les électrices de la commune de Moutier à faire leur choix. Pour cette raison des éléments factuels ont été publiés, à titre d'information, sur la page du site cantonal réservé à cette votation (www.be.ch/moutier). Des réponses précises ont en outre été apportées aux questions non traitées par les experts, mais posées aux deux cantons par les autorités municipales de Moutier (lettre du 2 mars 2017, voir aussi la documentation référencée sous www.be.ch/moutier).

Certains de ces éléments sont repris ci-dessous, dans les réponses aux questions concrètes de l'interpellatrice.

1.

Le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) déploie ses activités sur plusieurs sites dans le Jura bernois. A Moutier, il propose des filières dans les solutions transitoires, la formation professionnelle initiale (professions de l'artisanat et de l'industrie) et la formation professionnelle supérieure :

Solutions transitoires

- Année de préparation professionnelle (APP), 5 classes en l'état, avec des élèves provenant de tout le Jura bernois.

Formation professionnelle initiale (artisanat)

- Scieur de l'industrie du bois (formation pour l'ensemble de la Suisse romande)
- Boucher charcutier (formation pour l'ensemble de l'espace BEJUNE)
- Agent d'exploitation (BEJU)
- Charpentier (BEJU)
- Constructeur de routes (BEJU)
- Ferblantier (BEJU)
- Forestier-bûcheron (BEJU)
- Installateur-électricien (BEJU)
- Installateur en chauffage (BEJU)
- Installateur sanitaire (BEJU)
- Poêlier-fumiste (BEJU)
- Spécialiste en restauration (BEJU)

Formation professionnelle initiale (industrie)

- Dessinateur-constructeur industriel (BE)
- Mécanicien de production (BE)
- Polymécanicien (BE)

Ces formations dans le domaine de l'industrie sont organisées à Moutier et non à St-Imier, où sont concentrées les autres formations du ceff industrie. Il en a été décidé ainsi à la création du ceff pour répondre à la présence en ville de Moutier d'entreprises formant un nombre important de jeunes dans ces professions.

Formation professionnelle supérieure

- Brevet fédéral de concierge
- Brevet fédéral de conseiller en sécurité électrique

Ces formations prolongent les formations professionnelles initiales d'agent d'exploitation, respectivement d'installateur-électricien.

L'offre actuelle de formation professionnelle du ceff à Moutier est le fruit d'un savant équilibre construit au fil des années entre les différentes régions du Jura bernois, Bienne et le canton du Jura.

Un vote de Moutier en faveur du maintien dans le canton de Berne conduirait a priori à un statu quo par rapport à la situation actuelle.

En revanche, un vote de Moutier en faveur d'un départ dans le canton du Jura remettrait en question les solutions équitables et équilibrées qui ont été établies et serait le point de départ d'une période d'incertitudes et de négociations dans la région.

En cas de départ de Moutier dans le canton du Jura, de multiples scénarii seraient possibles, allant d'un rapatriement total de l'offre de formation du ceff artisanat vers d'autres communes du Jura bernois et/ou à Bienne, à la cession totale de l'offre de formation au canton du Jura (ce qui amputerait le ceff et le Jura bernois d'un pan entier de formation), en passant par un partage des filières entre les deux cantons. Du point de vue politique, la cession totale de l'offre paraît peu réaliste, au vu de l'importance que les régions attachent à l'offre de formation qu'elles abritent. Des discussions devraient être menées pour chacune des professions concernées, avec le canton du Jura, respectivement les cantons BEJUNE ou la Suisse romande, pour les offres dépassant le cadre interjurassien.

Les organisations du monde du travail (ortras) de la région, qui couvrent le plus souvent la partie francophone du canton de Berne et le canton du Jura, devraient être impliquées dans le processus. Ces ortras ont joué un rôle important, au fil du temps, dans la répartition géographique des professions de l'artisanat entre le site du ceff à Moutier et celui du CEJEF à Delémont. Le départ de Moutier du canton de Berne nécessiterait de relancer l'ensemble des processus qui avaient amené aux solutions actuelles.

Toujours dans ce même cas de figure et eu égard au fait que la très grande majorité de leurs élèves sont issus d'autres communes du Jura bernois que Moutier, les classes APP devraient être relocalisées ailleurs, dans le Jura bernois et/ou à Bienne.

2.

L'Ecole de maturité spécialisée est chargée de la formation en école de culture générale pour les jeunes de la partie francophone du canton. Elle propose les filières suivantes à Moutier :

- formation de trois ans sanctionnée par un certificat d'école de culture générale avec orientation santé,
- formation de trois ans sanctionnée par un certificat d'école de culture générale avec orientation pédagogie et travail social,
- formation d'un an sanctionnée par un certificat de maturité spécialisée avec orientation santé,
- formation d'un an sanctionnée par un certificat de maturité spécialisée avec orientation travail social.

Elle est en outre responsable de la filière d'un an sanctionnée par un certificat de maturité spécialisée avec orientation pédagogie qui est proposée à Bienne pour les élèves des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.

Si Moutier venait à rejoindre le canton du Jura, l'Ecole de maturité spécialisée devrait déménager. Le canton de Berne entend en effet rester un canton de formation attractif pour les deux groupes linguistiques qui composent sa population. Il a pour cette raison l'intention de proposer un site de formation menant à un certificat d'école de culture générale ou à un certificat de maturité spécialisée pour les jeunes francophones comme pour les jeunes germanophones. En tant que seule école francophone dans le canton de Berne pour cette filière, un déménagement de l'Ecole de maturité spécialisée serait inévitable.

Destinataire

- Grand Conseil